



## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 MARS 2022 à 17 H 30

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-quatre mars, à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle CHERPIN, sous la présidence de Monsieur VIVIER MERLE Christian, Maire.

**Présents :** Vincent LAVERRIERE – Isabelle GRANJON – Yves KENSICHER – Valérie MEHU – Bernard BOURBON – Gilles BERTELLI – Yves MORIAUD – Blandine MAZALLON – Clarisse SCUILLER – Aurélie BOISSY – Belinda BRIAND

**Excusée avec pouvoir :** Anthony DEBRUN (donne pouvoir à Vincent LAVERRIERE)

**Excusées sans pouvoir :** Bertrand SEUBE – Hélène BORIE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 01 février 2022
3. Informations sur les décisions prises par le maire par délégation du conseil
4. Approbation du compte de gestion 2021
5. Approbation du compte administratif 2021
6. Affectation du résultat de fonctionnement 2021
7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
8. Vote du budget communal 2022
9. Questions diverses

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du texte précité, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil pour la présente session.

### Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la signature d'une promesse unilatérale d'achat des parcelles cadastrées B0415 et B0414 sur le lieu-dit « Chante Grillet », préemptées par la SAFER. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame MAZALLON Blandine est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

### 2. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 01 février 2022

Le compte-rendu du conseil municipal a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par voie électronique le 14 février 2022. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu.

### 3. Information sur les décisions prises par le maire par délégation du conseil

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE, Maire

#### Déclarations d'intention d'aliéner un bien (DIA) : renonciation à un droit de préemption

Propriétaire	Adresse	N° parcelle	Acquéreur	Préemption	Date
SANCHEZ Jonathan	45, route du Bief	D1230	M. FIORIDO et Mme MAILLET	Non	15/02/2022
Communauté de Communes	Le Maupas	C0999	Département du Rhône	Non	21/02/2022
GIAT Martine	113, chemin du Laurent	D1318	SCI ALPHI (M. GENETE et Mme CHAMPIER)	Non	24/02/2022
M. et Mme DUBOST	15, rue du Maupas	C0843	M. VITTON-MEA et Mme SCHMITT	Non	04/03/2022

#### 4. Approbation du Compte de Gestion 2021 (délibération n°2022-04)

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-37 815.17		105 450.16	<b>67 634.99</b>
Fonctionnement	179 715.47	120 000.00€	165 818.99	<b>225 534.46</b>

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 5. Approbation du Compte Administratif 2021 (délibération n°2022-05)

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

M. le Maire présente le compte administratif 2021 dressé par le maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2021 établi par M. le receveur municipal.

Les résultats du compte administratif 2021 se présentent de la manière suivante :

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	
	MONTANT
Recettes de Fonctionnement	826 021.33 €
Dépenses de Fonctionnement	660 202.34 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>165 818.99 €</b>
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	59 715.47 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>225 534.46 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	
	MONTANT
Recettes d'investissement	289 565.73 €
Dépenses d'investissement	184 115.57 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>105 450.16 €</b>
Résultats d'investissement antérieur reportés	37 815.17 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>67 634.99 €</b>

Ne prenant pas part au vote, M. le Maire quitte la salle et la présidence est donnée à M. BOURBON Bernard pour le vote.

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :**

- **APPROUVE le compte administratif de l'année 2021 de la commune.**

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

## **6. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 (délibération n°2022-06)**

---

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

Le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

- un excédent d'investissement de clôture (restes à réaliser 2021 inclus) de **24 695.99 euros.**
- un excédent de fonctionnement de clôture de **225 534.46 euros.**

Cette année, il est proposé :

- d'affecter une somme de **170 000 euros** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé pour la section d'investissement ».
- le solde de **55 534.46 euros** sera conservé en section de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECIDE d'affecter la somme de 120 000€ en recettes d'investissement au R1068**
- **DECIDE d'affecter la somme 59 715.47€ en recettes de fonctionnement au R002**

## **7. Vote des taux de fiscalité directe locale 2021 (délibération n°2022-07)**

---

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la commune concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- **MAINTENIR** les taux de fiscalité directe locale 2022 à l'identique de ceux de l'exercice précédent

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	<b>24.40 %</b>	<b>24.40 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	<b>22.64 %</b>	<b>22.64 %</b>

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECIDE de maintenir pour 2022 les taux d'imposition des taxes directes locales au niveau de ceux fixés en 2021 soit :**
  - o **Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 24.40 %**
  - o **Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 22.64 %**
- **DIT que l'état de notification des bases d'imposition 2022 (Etat 1259) sera complété des taux votés en cohérence avec la présente délibération et transmis en Préfecture du Rhône.**

## **8. Vote du budget communal 2022 (délibération n°2022-08)**

---

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

Monsieur le Maire fait lecture du budget communal 2022 aux membres du conseil municipal :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
VOTE DU BUDGET 2022	843 004,00	787 469,54
RESTES A REALISER 2021	+	+
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	+	55 534,46
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>843 004,00</b>	<b>843 004,00</b>

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
VOTE DU BUDGET 2022	557 562,00	532 866,01
RESTES A REALISER 2021	+	+
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	+	67 634,99
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>645 050,00</b>	<b>645 050,00</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 488 054,00</b>	<b>1 488 054,00</b>
------------------------	---------------------	---------------------

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget communal pour l'exercice 2022

## **9. Promesse unilatérale d'achat avec la Safer – B0414 et B0415 – CHANTE GRILLET**

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes est titulaire d'une promesse unilatérale de vente consentie par le propriétaire actuel des biens objet de la présente promesse.

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature	Zonage	Bio
CHANTE GRILLET	B	0414	5 a 20 ca	VI	A-N	Non
CHANTE GRILLET	B	0415	19 a 70 ca	VI	A-N	Non

M. le Maire propose d'acquérir les parcelles afin d'utiliser une partie des terrains pour sécuriser le carrefour qui permet l'accès au Hameau de Ruissel (intersection de la RD96 « route de Pouilly » et le VC n°401 « montée de Chantegrillet »). Le solde de la surface sera louée à un agriculteur du secteur agréé par la Safer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de l'acquisition des parcelles cadastrées B0414 et B0415 sur le secteur de CHANTE GRILLET au prix de 1 245€ auquel s'ajoute les frais d'intervention Safer pour un montant de 480€ TTC
- AUTORISE M. le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat rédigée par la SAFER
- CONFIE la rédaction de l'acte authentique à l'office notarial du Val d'Oingt

Clôture de la réunion à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé et après communication des dates de réunions à venir, la séance est levée.

Le Maire, Christian VIVIER MERLE

